

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 03/12/2020

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le vendredi 27 novembre 2020, s'est réuni au Centre technique Communautaire Gaïa - Salle Ulysse, rue du Clos Reine à Aubergenville et en visioconférence, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CESSION D'UN LOT A BATIR DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES MARCEAUX A ROSNY-SUR-SEINE AU PROFIT DES SOCIETES ATA SYSTEM ET BATIME

Etaient présents en présentiel :

- Raphaël COGNET
- Cécile ZAMMIT-POPESCU
- Franck FONTAINE
- Suzanne JAUNET
- Fabienne DEVEZE
- Gilles LECOLE
- Pascal POYER
- Evelyne PLACET
- Pierre BEDIER
- Dominique TURPIN

Etaient présents en visioconférence :

- Karl OLIVE
- Laurent BROSSE
- Annette PEULVAST-BERGEAL
- Pierre-Yves DUMOULIN
- Stephan CHAMPAGNE
- Maryse DI BERNARDO
- Michel LEBOUUC
- Jean-Marie RIPART
- Eddie AIT
- Yann PERRON
- Eric ROULOT

Formant la majorité des membres en exercice (21 présents / 24 membres du Bureau communautaire).

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Absent(s) représenté(s) (03) :

- Jean-Luc GRIS (donne pouvoir à Maryse DI BERNARDO)
- François GARAY (donne pouvoir à Michel LEBOUUC)
- Catherine ARENOU (donne pouvoir à Cécile ZAMMIT-POPESCU)

Absent(s) non représenté(s) (00) :

24 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION

00 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE

EXPOSÉ

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), dans le cadre de sa compétence développement économique, a aménagé et commercialisé, depuis 2011, d'importantes surfaces de terrains dans le parc d'activités économiques (PAE) des Marceaux à Rosny-sur-Seine, afin de répondre aux besoins d'implantation des entreprises du territoire.

Monsieur MEBROUKI et Monsieur BRAJLI, associés et dirigeants des sociétés ATA SYSTEM, sise 14001, avenue de la grande halle à Buchelay, et BATIME sise 20, boulevard des Cygnes à Mantes-la-Jolie, se sont portés acquéreurs du lot F du lotissement « Les Frères Montgolfier » du PAE des Marceaux, propriété de la Communauté urbaine. Les parcelles concernées, pour une superficie totale de 2 324 m², sont cadastrées : K n°1385 et K n°1396, sises lieu-dit « La Fosse Bernay », K n°1387 sise lieu-dit « La Butte Verte », K n° 1391 sise 5000 Chemin des Marceaux à Rosny-sur-Seine.

Dans le cadre du développement des activités de l'entreprise ATA SYSTEM et de la société BATIME, et du projet de création d'une nouvelle entreprise, EDIFIS CONSTRUCTION, spécialisée dans le domaine de la construction industrielle, les deux associés souhaitent regrouper les trois structures sur un seul site. Ces derniers envisagent de construire sept locaux industriels, dont trois locaux seraient destinés au siège des entreprises ATA SYSTEM, BATIME et EDIFIS CONSTRUCTION et quatre locaux serviraient à accueillir d'autres entreprises en location. Les porteurs du projet envisagent de pérenniser des emplois existants et de créer trente nouveaux emplois à terme.

Le projet immobilier est composé de locaux tertiaires et industriels en R+1, avec une surface totale d'environ 1 000 m² de surface de plancher (SDP). Le parti-pris du projet architectural met l'accent sur l'insertion du projet immobilier dans le paysage urbain et la mise en valeur du PAE des Marceaux, notamment par le traitement particulier de façades (bardage en noir et baies).

Cette cession a été entendue au prix de 55 € HT /m² (cinquante-cinq euros hors taxes par mètre carré), soit un prix total de 127 820 € HT (cent-vingt-sept-mille-huit-cent-vingt euros hors taxes) et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. L'ensemble des frais afférents à cette mutation sera supporté par GPS&O.

La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) a validé, dans son avis n° 2020-531V0974 du 8 octobre 2020, les modalités de cession proposées.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver la cession du lot F du lotissement « Les Frères Montgolfier », parcelles cadastrées section K n°1385 et K n°1396 sises lieu-dit « La Fosse Bernay », section K n°1387 sise lieu-dit « La Butte Verte », et section K n° 1391 sise 5 000 Chemin des Marceaux à Rosny-sur-Seine, pour une superficie totale de 2 324 m², au profit des sociétés ATA SYSTEM et BATIME ou toute société qu'elles se substitueront, au prix de 127 820 € HT (cent-vingt-sept-mille-huit-cent-vingt euros hors taxes) et hors frais, TVA en sus, le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique,

- d'autoriser le Président à signer toutes les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-37, et L. 5215-20

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 3211-14 et L. 3221-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération n° CC_2020-07-17_05 du Conseil communautaire du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences au Bureau communautaire,

VU le courrier d'offre d'acquisition en date du 16 octobre 2020,

VU l'avis des domaines du 8 octobre 2020,

VU le plan ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession du lot F du lotissement « Les Frères Montgolfier », parcelles cadastrées section K n°1385 et K n°1396 sises lieu-dit « La Fosse Bernay », section K n°1387 sise lieu-dit « La Butte Verte », et section K n° 1391 sise 5 000 Chemin des Marceaux à Rosny-sur-Seine, pour une superficie totale de 2 324 m², au profit des sociétés ATA SYSTEM et BATIME ou toute société qu'elles se substitueront, au prix de 127 820 € HT (cent-vingt-sept-mille-huit-cent-vingt euros hors taxes) et hors frais, TVA en sus, le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	10 DEC. 2020
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	09 DEC. 2020
Exécutoire le :	10 DEC. 2020
<small>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</small>	
<small>Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification</small>	
<small>Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles</small>	
<small>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</small>	

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 03 décembre 2020
Le Président,

Raphaël COGNET

